CM Potentiel Monde 2010

Profitez en toute sécurité du dynamisme des principales bourses mondiales à l'échéance

Nouveau Fonds Commun de Placement

Votre capital garanti à 100 % à l'échéance et 60 % de la progression moyenne des principales bourses mondiales

La performance est calculée par référence à la moyenne croissante trimestrielle d'un indice de référence égal à la moyenne équipondérée de l'Euro Stoxx 50 (zone Euro), du S&P 500 (Etats-Unis) et du Nikkei 225 (Japon) sur 5 ans, 11 mois et 9 jours, et assortie d'une garantie de capital à l'échéance, le 18 novembre 2010, hors droits d'entrée.

Une offre exclusive à saisir rapidement, l'enveloppe de souscription étant limitée et pouvant être clôturée avant la date limite fixée au 4 décembre 2004.

Quoi de plus rassurant que de participer au potentiel de performance à long terme de ces 3 grands indices mondiaux sans prendre de risque ?

CM Potentiel Monde 2010 vous offre cette possibilité. Il procure à votre épargne une base sécuritaire qui peut compléter judicieusement, surtout dans les périodes de marchés agités, une stratégie boursière plus dynamique s'appuyant sur la détention d'autres Sicav et FCP du Crédit Mutuel ou d'actions en direct.

Comment se calcule la performance à l'échéance ?

CM Potentiel Monde 2010 retient la performance de chaque trimestre où l'indice de référence affiche une progression par rapport aux trimestres précédents et à l'indice initial.

CM Potentiel Monde 2010 offre ainsi, à l'échéance, une performance égale à 60 % de la moyenne croissante des observations trimestrielles de l'indice de référence, sachant qu'une observation ne sera retenue que si elle est supérieure à l'indice de départ et à celle des trimestres précédents. Si sur un trimestre l'indice de référence est en baisse, l'indice de fin de trimestre n'est pas retenu pour le calcul de la moyenne.

Une fiscalité privilégiée

CM Potentiel Monde 2010 est ouvert à tous souscripteurs, personnes physiques ou personnes morales, et peut être souscrit sous toutes formes de comptes titres.

Le souscripteur peut ainsi bénéficier des avantages fiscaux du PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

CM POTENTIEL MONDE 2010 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée. Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat de 4 %). Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.

PARTIE A STATUTAIRE

PRÉSENTATION SUCCINCTE

- **Dénomination :** CM POTENTIEL MONDE 2010
- **Forme juridique :** FCP de droit français
- **Date de création :** 9 décembre 2004
- **Compartiment :** Non Nourricier : Non
- **Société de gestion :** CREDIT MUTUEL FINANCE
- **Durée d'existence prévue :** 5 ans 11 mois et 9 jours
- **Dépositaire :** CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL
- **Commissaires aux comptes :** DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT
- **Commercialisateurs :** Toutes les Banques et Caisses du CREDIT MUTUEL

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : « Fonds à formule »

Garantie : Garantie intégrale du capital hors commission de souscription

Objectif de gestion :

- L'objectif de gestion du Fonds CM POTENTIEL MONDE 2010 est, outre la garantie du capital initial à l'échéance du 18 novembre 2010, d'offrir une participation de 60 % à la performance du panier équipondéré de trois indices mondiaux, calculée selon la méthode de la moyenne trimestrielle croissante, dite supermoyenne. Le principe de la supermoyenne est de ne retenir une observation que dans le cas où cette dernière est supérieure au niveau de départ et à toutes les précédentes observations retenues.
- L'indice de référence est un panier composé de trois indices équipondérés.
- Le panier est composé des trois indices suivants :

- l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 (zone Euro),
- l'indice Standard & Poor's 500 (Etats-Unis),
- l'indice Nikkei 225 (Japon).

Economie du produit : Le présent FCP permet au porteur de se positionner sur les marchés actions à travers un panier de trois indices géographiques sans risquer de subir une perte en capital : le capital initialement investi lui sera restitué à l'échéance (hors commission de souscription) selon les conditions de la garantie définies plus bas. En contrepartie de la garantie, la participation à la performance du panier équipondéré telle que décrite ci-dessus est de 60 %. L'attention du souscripteur est attirée sur les avantages et les risques ou inconvénients suivants de cet OPCVM :

Avantages pour le porteur :

- la garantie du capital investi (hors commission de souscription) à l'échéance du 18 novembre 2010,
- la diversification géographique permettant de réduire le risque global du panier,
- le fait de ne retenir une observation que si elle est supérieure au niveau de départ et à toutes les précédentes observations,
- la prise en compte d'une moyenne arithmétique (croissante) dans le calcul de la performance du FCP permet d'atténuer le risque lié à la volatilité des indices. En outre, du fait des modalités de calcul de la performance du FCP, le porteur est protégé d'une baisse des indices en fin de période.

Inconvénients pour le porteur :

- Les avantages de ce FCP ne sont toutefois acquis que pour les porteurs qui restent investis jusqu'à l'échéance, soit jusqu'au jeudi 18 novembre 2010. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant cette date, le montant de son épargne est soumis au risque lié au niveau des marchés et peut être très différent (inférieur ou supérieur) du montant investi.
- Le taux de participation à la supermoyenne du panier de trois indices géographiques est de 60 % et non 100 %, hors commission de souscription.
- Le fait de calculer une moyenne trimestrielle croissante (supermoyenne) sur le panier d'indices rend la formule moins réactive aux forts mouvements de chacun des indices. L'effet "lissage" induit par la supermoyenne, qui protège le porteur en cas de baisse du marché, pourra en cas de forte hausse des marchés priver le porteur d'une partie du rendement de l'indice de référence.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'est retenu pour ce fonds, étant donné que, de par son montage, la performance du fonds ne suit pas celle de l'indice de référence en cas de baisse puisque le capital initial (hors commission de souscription) est garanti à l'échéance du fonds. A toutes fins utiles, un graphique de comparaisons historiques simulées des performances annualisées de l'indice de référence, de la formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi à la rubrique « simulations historiques » (Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 06 septembre 2004 pour l'échéance le 18 novembre 2010 ressort à 3,68 % et constitue un indicateur ex post pour apprécier la performance du FCP).

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée

Le portefeuille sera investi en permanence à hauteur de 75 % au moins en actions européennes et/ou en valeurs assimilées afin d'assurer l'éligibilité du FCP au PEA.

Le FCP conclura un contrat de swap afin de réaliser l'objectif de gestion : contrat échangeant la performance des actions du portefeuille contre la performance garantie et la garantie du capital. La société s'est engagée à procéder à un appel d'offre auprès d'intermédiaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs pour la conclusion du contrat de swap.

Description de la formule

Pour le calcul de la garantie, les trois indices mondiaux retenus sont : l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 (zone Euro), l'indice Standard & Poor's 500 (Etats-Unis), l'indice Nikkei 225 (Japon). Le capital investi, hors commission de souscription, sur la valeur liquidative du 9 décembre 2004, sera majoré de 60 % de la « supermoyenne » de notre indice de référence. La supermoyenne de notre indice de référence sera calculée à l'échéance du 18 novembre 2010 selon le mécanisme suivant :

- La date de départ est le 14 décembre 2004,
- Les dates de constatations sont les suivantes : 31 mars 2005, 30 juin 2005, 30 septembre 2005, 30 décembre 2005, 31 mars 2006, 30 juin 2006, 29 septembre 2006, 29 décembre 2006, 30 mars 2007, 29 juin 2007, 28 septembre 2007, 28 décembre 2007, 31 mars 2008, 30 juin 2008, 30 septembre 2008, 30 décembre 2008, 31 mars 2009, 30 juin 2009, 30 septembre 2009, 30 décembre 2009, 31 mars 2010, 30 juin 2010, 30 septembre 2010, 9 novembre 2010.

A chacune de ces dates, nous relevons en clôture les niveaux des trois indices mondiaux composant l'indice de référence.

Le calcul est effectué en plusieurs étapes :

1. A chacune de ces dates de constatations (trimestrielles), nous calculons la performance absolue de notre indice de référence entre la date de départ (14 décembre 2004) et la date de constatation. La performance absolue de notre indice de référence est égale à la moyenne arithmétique des performances de nos trois indices composant notre indice de référence.

2. Si cette performance absolue de notre indice de référence (calculée comme ci-dessus) est positive ou nulle ET supérieure à la plus haute des performances absolues calculées lors des constatations précédentes, alors elle sera retenue dans le calcul de notre performance finale.

3. Si la performance de l'indice n'est pas positive ou nulle ou n'est pas supérieure à la plus haute des performances absolues calculées lors des constatations précédentes, alors elle ne sera pas retenue dans le calcul de la performance finale. La performance finale du FCP sera égale à 60 % de la moyenne arithmétique des performances absolues retenues.

Anticipation de marché permettant de maximiser le rendement de la formule :

L'anticipation de marché permettant de maximiser la performance est une hausse régulière de chacun des indices entre le 14 décembre 2004 et le 9 novembre 2010. La formule permet au porteur de profiter de 60 % de la performance du panier d'indices, donc de l'indice de référence (voir exemple « favorable » ci-desous).

Simulations du montant remboursé à l'échéance sur la base d'un montant net investi de 150 euros : Exemples chiffrés de scénarii

Nous présentons ci-dessous différents scénarii de remboursement de la formule.

Les données présentées ci-dessous sont indicatives.

Contexte d'investissement :

- Le porteur a souscrit une part le 9 décembre 2004, la valeur de la part prise est égale à 150 euros, la commission de souscription est de 3 % du montant de la part soit 4,5 euros, l'investissement initial s'élève à 154,5 euros (150 euros + 4,5 euros de commission).
- Le rendement actuariel brut d'un placement sécuritaire (OAT zéro coupon échéance 25 octobre 2010) au 6 septembre 2004 ressort à 3,68 %(*).
- Pour les besoins des scénarii fictifs suivants, le niveau initial de chaque indice est indiqué en base 100 par souci de clarté et la participation à la « supermoyenne » du panier équipondéré des trois indices mondiaux est égale à 60 %.

Scénario défavorable

N° Obs	Dates	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	Panier équipondéré	Observations retenues
0	14/12/04	100	100	100	100,00	100,00
1	31/03/05	95	97,99	94,85	95,95	
2	30/06/05	93,84	106,53	95,97	98,78	
3	30/09/05	98,27	108,24	86,54	97,68	
4	30/12/05	93,03	104,14	91,82	96,33	
5	31/03/06	95,91	107,37	94,66	99,31	
6	30/06/06	96,29	105,41	94,06	98,59	
7	29/09/06	100,41	101,92	95,52	99,28	
8	29/12/06	112,2	91,41	92,95	98,85	
9	30/03/07	113,47	94,94	79,24	95,88	
10	29/06/07	115,04	101,91	78,17	98,37	
11	28/09/07	119,5	99,9	75,4	98,27	
12	28/12/07	117,65	101,93	74,21	97,93	
13	31/03/08	115,51	99,66	76,42	97,20	
14	30/06/08	111,83	102,99	67,69	94,17	
15	30/09/08	103,24	97,34	65,15	88,58	
16	30/12/08	102,86	98,79	75,81	92,49	
17	31/03/09	82,2	85,36	63,71	77,09	
18	30/06/09	78,55	83,8	55,52	72,62	
19	30/09/09	61,73	75,51	52,91	63,38	
20	30/12/09	66,64	67,22	51,8	61,89	
21	31/03/10	76,93	58,93	65,06	66,97	
22	30/06/10	78,08	50,64	62,86	63,86	
23	30/09/10	85,2	42,35	67,45	65,00	
24	9/11/10	83,04	34,06	71,8	62,97	
Indice final "supermoyenne" calculé						100,00
Performance de CM Potentiel Monde 2010			(Indexation de 60 %)			0,00 %

Dans ce cas défavorable, le client récupèrera son investissement initial (hors droits d'entrée) soit un taux actuariel de 0 %.

Commentaire : La "supermoyenne" du panier d'indices sur la période du 14 décembre 2004 au 9 novembre 2010 (dernière observation) est nulle (0 %) suite à une baisse continue des indices. Dans ce cas, le porteur recevra à l'échéance, son capital initial (hors commission de souscription).

Scénario médian

Dans le cas médian, le client récupèrera son investissement initial (hors droits d'entrée) majoré d'une performance absolue de 18,25 % soit un taux actuariel de 2,86 %.

N° Obs	Dates	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	Panier équipondéré	Observations retenues
0	14/12/04	100	100	100	100,00	100,00
1	31/03/05	104,23	105,79	86,91	98,98	
2	30/06/05	105,46	108,01	79,98	97,82	
3	30/09/05	127,65	120,74	81,53	109,97	109,97
4	30/12/05	137,74	121,67	71,18	110,20	110,20
5	31/03/06	125,22	116,96	68,65	103,61	
6	30/06/06	132,68	132	68,31	111,00	111,00
7	29/09/06	151,97	146,14	77,72	125,28	125,28
8	29/12/06	159,3	148,83	83,22	130,45	130,45
9	30/03/07	159,07	147,5	83,61	130,06	
10	29/06/07	191,22	158,97	87,5	145,90	145,90
11	28/09/07	214,18	155,74	92,25	154,06	154,06
12	28/12/07	224,94	165,42	79	156,45	156,45
13	31/03/08	219,07	163,98	78,21	153,75	
14	30/06/08	198,79	146,79	70,37	138,65	
15	30/09/08	173,04	128,71	59,15	120,30	
16	30/12/08	178,52	135,85	61,85	125,41	
17	31/03/09	134,41	115,53	46,81	98,92	
18	30/06/09	155,6	126,9	49,92	110,81	
19	30/09/09	157,89	128,86	55,74	114,16	
20	30/12/09	134,54	115,88	51,56	100,66	
21	31/03/10	106,02	99,69	45,78	83,83	
22	30/06/10	104,94	101,02	41,15	82,37	
23	30/09/10	90,88	97,98	39,63	76,16	
24	9/11/10	97,3	106,64	39,82	81,25	
Indice final "supermoyenne" calculé						130,41
Performance de CM Potentiel Monde 2010			(Indexation de 60 %)			18,25%

Commentaire : La "supermoyenne" du panier d'indices sur la période, du 14 décembre 2004 au 9 novembre 2010 (dernière observation) est positive (+30,41 %) dans un contexte d'une forte hausse du panier d'indices en début de période suivie d'une correction en fin de période. Dans ce cas, le porteur recevra à l'échéance son capital initial (hors commission de souscription) majoré de 60 % de la "supermoyenne" du panier d'indices sur la période, soit 18,25 %, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel brut de 2,86 %.

Scénario favorable

Dans le cas favorable, le client récupèrera son investissement initial (hors droits d'entrée) majoré d'une performance absolue de 40,29 %.soit un taux actuariel de 5,86 %.

N° Obs	Dates	DJ Euro Stoxx 50	S&P 500	Nikkei 225	Panier équipondéré	Observations retenues
0	14/12/04	100	100	100	100,00	100,00
1	31/03/05	108,07	109,27	89,75	102,36	102,36
2	30/06/05	113,66	118,78	110,28	114,24	114,24
3	30/09/05	115,14	127,53	115,8	119,49	119,49
4	30/12/05	124,4	131,12	120,24	125,25	125,25
5	31/03/06	131,5	139,12	129,57	133,40	133,40
6	30/06/06	127,93	137,39	122,65	129,32	
7	29/09/06	139,73	153,08	120,96	137,92	137,92
8	29/12/06	169,64	168,4	108,06	148,70	148,70
9	30/03/07	180,85	179,09	122,49	160,81	160,81
10	29/06/07	194,48	190,21	111,58	165,42	165,42
11	28/09/07	198,17	203,32	96,23	165,91	165,91
12	28/12/07	232,16	220,27	101,31	184,58	184,58
13	31/03/08	268,69	230,21	91,51	196,80	196,80
14	30/06/08	239,41	208,25	88,02	178,56	
15	30/09/08	244,16	244,95	89,08	192,73	
16	30/12/08	249,55	243,07	84,28	192,30	
17	31/03/09	276,79	251,91	96,53	208,41	208,41
18	30/06/09	284,8	262,44	99,22	215,49	215,49
19	30/09/09	330,28	275,59	102,17	236,01	236,01
20	30/12/09	395,15	272,95	110,36	259,49	259,49
21	31/03/10	106,02	284,63	95,43	162,03	
22	30/06/10	104,94	291,03	92,61	162,86	
23	30/09/10	90,88	267,01	84,83	147,57	
24	9/11/10	97,3	242,64	71,42	137,12	
Indice final "supermoyenne" calculé						167,14
Performance de CM Potentiel Monde 2010			(Indexation de 60 %)			40,29 %

Commentaire : La "supermoyenne" du panier d'indices sur la période du 14 décembre 2004 au 9 novembre 2010 (dernière observation) est positive (+67,14 %) dans un contexte d'une forte hausse continue du panier d'indices. Dans ce cas, le porteur recevra à l'échéance son capital initial (hors commission de souscription) majoré de 60 % de la "supermoyenne" du panier d'indices sur la période, soit 40,29 %, ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel brut de 5,86 %.

Synthèse

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Evolution du panier (14/12/2004 au 09/11/2010)	Défavorable Baisse	Intermédiaire Hausse puis baisse modérée	Favorable Hausse
Performance de la « supermoyenne » du panier	0 %	30,41 %	67,14 %
60% de la performance	= 60 % x 0 % **= 0 %**	= 60 % x 30,41 % **= 18,25 %**	= 60 % x 67,14 % **40,29 %**
Montant du remboursement (en euros) pour un investissement de 154,50	150	177,37	210,43
Gain pour le porteur (hors commission de souscription)	0	27,37	60,43
Rendement annualisé d'une part (hors commission de souscription)	0 %	2,86 %	5,86 %
(*) Rendement sans risque	3,68 %	3,68 %	3,68 %

Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le Fonds s'il avait été lancé dans le passé. Ces simulations permettent d'appréhender les comportements successifs de la formule lors des différentes phases de marché traversées au cours de cette période.

Les échéances s'échelonnent du 26/08/1994 au 27/08/2004.

Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances. La moyenne des rendements des 2611 simulations (jours ouvrés) ressort à 3,79 % pour CM Potentiel Monde 2010 contre une moyenne de 7,88 % pour le panier d'indices mondiaux.

Commentaires :

Période 1 : Pour des échéances du fonds s'échelonnant du 26/08/1994 au 24/06/2002 correspondant à des niveaux de départ s'échelonnant du 30/09/88 au 29/07/96 : on s'aperçoit que le taux de rendement moyen annualisé du fonds a été inférieur à celui du panier d'indices mondiaux dans la mesure où le porteur a vu son capital initial (hors commission de souscription) progresser en moyenne de 26,43 % (avec un maximum de 49,88 %), correspondant à un taux de rendement moyen annualisé de 3,92 %.

Sur la même période, le panier d'indices mondiaux a progressé en moyenne de 85,87 % soit un taux de rendement moyen annualisé de 10,47 %.

Période 2 : Pour des échéances du fonds s'échelonnant du 25/06/2002 au 27/08/2004, correspondant à des niveaux de départ s'échelonnant du 30/07/1996 au 02/10/1998 : on s'aperçoit que la formule de la moyenne trimestrielle croissante a permis de faire mieux que le panier d'indices mondiaux, en capturant des niveaux d'indice élevés dans la période d'observation sans prendre en compte les points trimestriels négatifs.

Le porteur a vu dans cette période le rendement de son capital investi évoluer entre 8,25 % et 35,90 % ; son capital initial a progressé en moyenne de 20,66 %, correspondant à un taux de rendement moyen annualisé de 3,19 %. Sur la même période, le panier d'indices mondiaux a évolué entre –21,82 % et +32,78 %, le taux de rendement moyen annualisé est de –1,45 %.

Le mécanisme de calcul de la « supermoyenne » sur le panier d'indices, où l'on ne retient des points dans la « supermoyenne » que s'ils sont supérieurs au précédent point retenu, protège le porteur à l'échéance des effets d'une chute des marchés des trois indices, comme le montre la Période 2.

Les actifs

Afin de poursuivre l'objectif de gestion et d'assurer la garantie décrite ci-dessus, le portefeuille est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins en actions européennes et/ou en valeurs assimilées éligibles au PEA conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2002 sur le PEA.

Conformément au décret n° 89-623, ce fonds suivra une gestion indicielle et pourra détenir à cet effet jusqu'à 20 % de ses actifs en titres d'un même émetteur (35 % sur un émetteur). Le fonds pourra détenir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français ou européens coordonnés.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers. Dans ce cadre et afin de réaliser l'objectif de gestion, il pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, devises, taux, indices, actions ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-dessus. Le FCP conclura un contrat de swap afin de réaliser la performance garantie : contrat échangeant la performance des actions du portefeuille contre la performance garantie.

Garantie

Garant : la garantie est apportée par la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL.

Echéance de la garantie : jeudi 18 novembre 2010

Nature des garanties :

Garantie de capital : l'établissement garant s'engage, vis à vis du Fonds, pour toutes les souscriptions effectuées sur la VL du 9 décembre 2004, à ce que le capital valorisé au 18 novembre 2010 soit au moins égal au capital initialement investi sur la VL du 9 décembre 2004, hors commission de souscription.

Garantie de performance : le capital investi (hors commission de souscription) sur la valeur liquidative du 9 décembre 2004 sera majoré d'une indexation à hauteur de 60 % de la performance d'un panier équipondéré composé des 3 indices boursiers suivants : le Dow Jones Euro Stoxx 50, le Standard & Poor's 500 et le Nikkei 225.

La performance de chaque indice est calculée selon les modalités précisées ci-dessus.
Convention Jour de Bourse : Si, à une date et à une heure où doit être constaté l'un des niveaux de clôture, la publication de l'indice était interrompue, la constatation du niveau de l'indice considéré serait reportée au premier jour ouvré suivant la reprise de sa publication. Dans le cas où l'interruption se prolongerait pour une période supérieure à quinze jours et/ou l'un des indices venait à être remplacé ou à disparaître, le gérant s'engage à déterminer et proposer un indice de remplacement substantiellement similaire aux indices considérés en faisant appel, si besoin est, à un expert reconnu du marché financier.
Souscripteurs bénéficiant de la garantie : Tout souscripteur qui souscrit sur la valeur liquidative du 9 décembre 2004, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le 18 novembre 2010, bénéficie de ces garanties, telles que définies précédemment.
Souscripteurs bénéficiant de la protection du capital : Tout souscripteur qui souscrit après le 9 décembre 2004 et avant le 18 novembre 2010, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le 18 novembre 2010, bénéficie à l'échéance de la garantie, d'une protection à hauteur de la valeur liquidative du 18 novembre 2010, hors droit d'entrée.
Souscripteurs sortant avant l'échéance : Tout souscripteur rachetant ses parts du fonds avant l'échéance du 18 novembre 2010 ne bénéficie ni de la garantie, ni de la protection.
En dehors de la date d'échéance de la garantie, le capital initialement investi est soumis à l'évolution des marchés et peut être différent du montant du capital garanti et protégé, et la valeur liquidative décorrélée de celle des indices Dow Jones Euro Stoxx 50, Standard & Poor's 500 et Nikkei 225.

Profil de risque
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.
Risque lié à la classification :
CM POTENTIEL MONDE 2010 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée.
Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat de 4 %). Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.
Risque actions : c'est le risque supporté par un investisseur lorsque les actions varient : la volatilité. Toutefois le risque actions n'existe pas pour un porteur du fonds
CM POTENTIEL MONDE 2010 qui conserve les parts jusqu'à échéance du fonds, grâce à la garantie du capital initial (hors commission de souscription).
Risque en capital : Le fonds bénéficie d'une garantie contractuelle à son échéance (hors commission de souscription). Le risque de capital est donc nul à l'échéance du fonds. Le remboursement en capital à l'échéance ne tient pas compte de l'inflation.
Risque de défaillance de la contrepartie : Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par l'établissement garant, une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la valeur liquidative à l'échéance.
La société s'est engagée à procéder à un appel d'offre auprès d'intermédiaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs pour la conclusion du contrat de swap.
Souscripteurs concernés et profil type de l'investisseur : Tous souscripteurs.
Le fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer à l'évolution à long terme des marchés actions tout en bénéficiant d'une garantie du capital initial et pouvant bloquer leur investissement sur la durée du fonds, soit du 9 décembre 2004 au 18 novembre 2010 inclus.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation financière et du patrimoine du souscripteur.
Durée minimum de placement recommandée : du 9 décembre 2004 jusqu'au 18 novembre 2010.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

Frais et commissions :
Commissions de souscription et de rachat
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc…

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM sur la VL du 9/12/2004	valeur liquidative X nombre de parts	3 %
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM sur les VL du 16 décembre 2004 au 11 novembre 2010	valeur liquidative X nombre de parts	0 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM sur les VL du 16 décembre 2004 au 11 novembre 2010	valeur liquidative X nombre de parts	9 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM sur les VL du 16 décembre 2004 au 11 novembre 2010	valeur liquidative X nombre de parts	2 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM sur les VL du 16 décembre 2004 au 11 novembre 2010	valeur liquidative X nombre de parts	2 %
Commission de rachat le 18 novembre 2010	valeur liquidative X nombre de parts	0 %

Frais de fonctionnement et de gestion
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,90 % TTC, taux maximum
Commission de surperformance	néant	0 %

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions bénéficiant des garanties sont reçues chez le dépositaire jusqu'au samedi 04 décembre 2004 avant 18 h et effectuées sur la base de la première valeur liquidative du jeudi 9 décembre 2004.
Au-delà, les ordres de souscription et de rachat sont reçus à tout moment et centralisés chez le dépositaire jusqu'au jeudi avant 18 h. Ils sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.
Adresse des établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats : Les Banques et Caisses du Crédit Mutuel.
Valeur liquidative d'origine : 15 euros.
Montant minimum de souscription et de rachat : 10 parts. Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués jusqu'au millième de part.
Montant des souscriptions ultérieures : 10 parts.
Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués jusqu'au millième de part.
Date de clôture de l'exercice : Dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre
Date de clôture du premier exercice : Dernier jour de Bourse de Paris de septembre 2005.
Affectation des résultats : Capitalisation des revenus.
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, le jeudi.
A l'exception des jours fériés, même si la ou les bourse de référence sont ouvertes ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant. La première valeur liquidative est calculée le jeudi 9 décembre 2004, puis chaque jeudi à partir du 16 décembre 2004.
Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : Dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.
Devise de libellé des parts : Euro
Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2004 . Il a été créé le [9 décembre 2004].

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Crédit Mutuel Finance - 4, rue Gaillon 75002 Paris**
Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :
Service Commercial : tél. : 01 42 66 81 41
Date de publication du prospectus : 8 octobre 2004
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie ne pourra être alimentée qu'après la clôture du premier exercice

Réf. 81 79 44 - Photo : Corbisstockmarket - octobre 2004